



CHANTEAU N° 15/2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 09 juin 2023

le Conseil municipal de la commune de Chanteau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Christel BOTELLO, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 juin 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

Présents : BOTELLO Christel, PRONO Gilles, RISSET Jean-Philippe, COROLLER Camille, GAILLOT Vanina, ETIENNE Chantal, COROLLER Didier, PERDOUX Marc, VUOTTO-MOAN Julie, DUMERY Ghislain, BONNEAU Eliane

Membres excusés : COUTANCEAU Stéphanie (donne procuration à Madame Julie VUOTTO-MOAN), DANTHU François (donne procuration à Madame Christel BOTELLO)

Membre non excusé : TAVARES-MARQUÉS Charène

Secrétaire de séance : GAILLOT Vanina

Délibération

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2022 - COMMUNE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT); Vu le Code des juridictions financières ;

VU l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération du 15 juin 2021 (27-2021) portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

VU l'avis de la commission des finances du jeudi 30 avril 2023 ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2022 de la commune de Chanteau ;

VU le Compte Financier Unique de la commune ;

.../...

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Montants en euros	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
<u>I - BUDGET PRINCIPAL</u>				
investissement	-121 557,60		+82 000,18	-39 557,42
fonctionnement	+215 328,49	+109 278,24	+20 754,69	+126 804,94
Total I	+93 770,89	+109 278,24	+102 754,87	+87 247,52

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

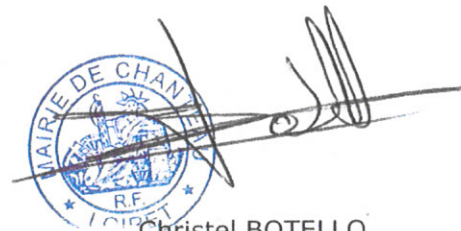
- ✚ approuve le Compte Financier Unique 2022 de la commune
- ✚ donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En mairie le 14 juin 2023

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le :

Madame Le Maire,



Christel BOTELLO

ARRETE ET SIGNATURES

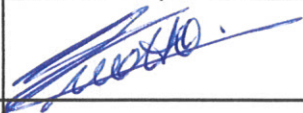
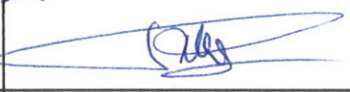
Présenté par le Maire,
A Chanteau, le 09/06/2023
Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Chanteau, le 09/06/2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 05/06/2023

Les membres du Conseil Municipal,

Christel BOTELLO, Maire	
Gilles PRONO, 1er adjoint	
Julie VUOTTO-MOAN, 2ème adjointe	
Jean-Philippe RISSET, 3ème adjoint	
Charlène MARQUES TAVARES, 4ème adjointe	
Didier COROLLER	
Chantal ETIENNE	
François DANTHU	
Stéphanie COUTANCEAU DUCLOUX	
Marc PERDOUX	
Eliane BONNEAUD	
Vanina GAILLOT	
Ghislain DUMERY	

Envoyé en préfecture le 16/08/2023

Reçu en préfecture le 16/08/2023

Publié le 16/08/2023

CPU
Berger
Levrault
2022

ID : 045-214500720-20230816-15_2023-DE

Commune de Chanteau - commune de Chanteau

ARRETE ET SIGNATURES

Camille COROLLER



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Chanteau, le 09/06/2023